

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité d'Henryville tenue le lundi 2 mai 2016, à 20 h au 854 rue St-Jean-Baptiste à Henryville, sont présents mesdames et messieurs les conseillers; Danielle Charbonneau, Isabelle Deland, Léo Choquette, Daniel Thimineur, Valérie Lafond et Francine Grenon sous la présidence Mme. Andrée Clouâtre mairesse, formant quorum.

Également présente Mme. Sylvie Larose Asselin, Directrice générale et secrétaire-trésorière.

La mairesse, madame Andrée Clouâtre, ouvre la séance à 20 hrs.00.

**5578-05-2016**  
**Ouverture**  
**de la séance**

Il est proposé par Daniel Thimineur appuyé par Francine Grenon et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance ordinaire du 2 mai 2016.

**5579-05-2016**  
**Adoption de**  
**l'ordre du jour**

Il est proposé par Danielle Charbonneau appuyé par Léo Choquette et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en laissant le varia ouvert.

**5580-05-2016**  
**Adoption des**  
**procès-verbaux du**  
**4 et 25 avril**

Il est proposé par Valérie Lafond appuyé par Francine Grenon et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux des séances du 4 et 25 avril 2016.

**5581-05-2016**  
**Adoption des**  
**comptes à payer**  
**du mois d'avril et**  
**ratification des**  
**comptes déjà payés**

Il est proposé par Léo Choquette appuyé par Valérie Lafond et résolu à l'unanimité:

D'approuver la liste des paiements effectués au mois d'avril 2016 totalisant la somme de :  
**68,795.59 \$.**

D'autoriser le paiement des comptes à payer du mois d'avril 2016 au montant de :  
**38,937.62\$.**

Pour un total de comptes à payer de : **107,733.21\$.**

*Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés. En foi de quoi, je donne le présent certificat.*

---

Sylvie Larose Asselin, directrice générale  
Secrétaire-trésorière

**Période de**  
**questions**

Une question a été posée.

**5582-05-2016**  
**Reformulation**  
**de l'appel d'offre**  
**escalier incendie**

Attendu que la municipalité doit faire exécuter des travaux de démolition et construction d'un escalier, rampe et mur au garage incendie :

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyé par Daniel Thimineur , il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise la directrice générale/secrétaire-trésorière à préparer des demandes de soumissions par invitation à au moins deux fournisseurs pour lesdits travaux.

**5583-05-2016**  
**Octroi de contrat**  
**abat-poussière**

Attendu que des appels d'offres pour l'abat-poussière ont été expédiés par invitation à deux fournisseurs;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu mercredi 20 avril à 10 :00hrs;

Attendu que les deux soumissionnaires étaient ex-quo dans le prix soumissionné;

Attendu qu'une vérification a été faite auprès de notre firme d'avocats nous indiquant que nous devons faire un tirage au sort;

Attendu que le tirage au sort a été effectué pour démontrer que notre démarche est transparente en présence de la mairesse, la directrice générale/secrétaire-trésorière, l'inspecteur municipal et la secrétaire-réceptionniste;

Attendu que le tirage au sort a été effectué et que le fournisseur ayant obtenu le contrat est :  
Les Entreprises Bourget;

En conséquence, sur la proposition de Isabelle Deland appuyée par Danielle Charbonneau, il est résolu à l'unanimité que la municipalité octroie le contrat pour l'abat-poussière pour l'année 2016, Les Entreprises Bourget , suite au tirage au sort, pour un montant de 6852.51 \$ pour le chlorure de calcium liquide de (0.2980 cents/prix au litre sur une distance d'environ 8 kilomètres) incluant les taxes applicables.

**5584-05-2016**  
**Octroi de contrat**  
**balayage de rues**

Attendu que des appels d'offres pour le balayage de rues ont été envoyés par invitation à 3 fournisseurs;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu mercredi 20 avril à 10 :15hrs;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Isabelle Deland , il est résolu à l'unanimité que la municipalité octroie le contrat pour le balayage de rues à Balaye-Pro plus bas soumissionnaire lequel est conforme, au montant de 80.\$ (prix à l'heure) et 150.\$ pour le transport et excluant les taxes applicables.

Soumissionnaires : Balaye-Pro: 80\$/hr. et 150.\$ pour le transport  
: Les Entreprises Myrroy : 105.\$/hr. et 105.\$ pour le transport

**5585-05-2016**  
**Octroi contrat**  
**rechargement**  
**d'accotements**

Attendu que des appels d'offres pour le rechargement des accotements ont été envoyés par invitation à 3 fournisseurs;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu mercredi 20 avril à 10 :30hrs;

En conséquence, sur la proposition de Francine Grenon appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité octroie le contrat pour le rechargement des accotements à Pavages Maska pour un montant de 33.70\$\$ (prix à la tonne) incluant les taxes applicables.

Soumissionnaires : Pavages Maska : 33.70\$  
Carrière Bernier : 46.56\$

**5586-05-2016**  
**Octroi contrat**  
**fauchage levée de**  
**chemins**

Attendu que des appels d'offres pour le fauchage de levée de chemins ont été envoyés par invitation à 4 fournisseurs;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu mercredi 20 avril à 10 :45hrs;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que la municipalité octroie le contrat de fauchage de levée de chemins à André Paris, seul soumissionnaire lequel est conforme, pour un montant de 8450.\$ excluant les taxes, pour une distance de plus ou moins 50km pour deux coupes, la 1<sup>ière</sup> coupe devant avoir lieu vers le 15 juin et la seconde vers le 15 août. Un bras télescopique est requis pour l'exécution du contrat.

**5587-05-2016**  
**Octroi de contrat**  
**Entretien et**  
**fauchage terrains**  
**municipaux**

Attendu que des appels d'offres pour l'entretien et le fauchage de terrains municipaux ont été envoyés par invitation à 4 fournisseurs;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu mercredi 20 avril à 11hrs;

Attendu que lors de l'ouverture des soumissions, une vérification devait être faite auprès de notre firme d'avocats afin de déterminer lequel, selon la présentation de la soumission, devait être retenu;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Danielle Charbonneau, il est résolu à l'unanimité que la municipalité octroie le contrat d'entretien et de fauchage de terrains municipaux à David Adams, pour un montant de 5000\$ excluant les taxes applicables, comprenant le Parc des Copains, PM-2, terrain reliant les rues Grégoire et St-Jean-Baptiste, CLSC, Centre communautaire, caserne de pompiers, USEP, les 3 entrées de village, le terrain au réservoir incendie, le Parc des Petits-Bonheurs et à l'arrière de l'Hôtel de ville jusqu'aux bornes.

**5588-05-2016**  
**Octroi de contrat**  
**lignage de rues**

Attendu que des appels d'offres pour le lignage de rues ont été envoyés par invitation à 4 fournisseurs;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu mercredi 20 avril à 11hrs.15;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Valérie Lafond , il est résolu à l'unanimité que la municipalité octroie le contrat de lignage de rues ,prix demandé au kilomètre (1 ligne de rive et 1 ligne de centre plus la ligne pointillée ou double) selon la vérification sur place sur environ ± 39.15km avant le 10 juin pour l'année 2016, à Marquage & Traçage du Québec , lequel est conforme, pour un montant total de 157.\$ du kilomètre excluant les taxes applicables pour un total de 7067.00\$ pour 39.15 km de route.

Profilco Inc.	17,915.06\$
Lignes Maska	16,204.58\$
Marquage et Traçage du Québec	7,067.00\$

***M. Léo Choquette se retire à 20h.17 ayant des intérêts dans le prochain contrat.***

**5589-05-2016**  
**Octroi de contrat**  
**nivelage de rues**  
**et signalisation**

Attendu que des appels d'offres pour le nivelage de rues et signalisation ont été envoyés par invitation à 4 fournisseurs;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu mercredi 20 avril à 11hrs.30;

En conséquence, sur la proposition de Danielle Charbonneau appuyée par Valérie Lafond , il est résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité octroie le contrat de nivelage de rues à Transport DM Choquette, pour un montant total de 91.98.\$/hr. pour le rouleau compacteur incluant les taxes applicables et un montant total de 166.72\$/hr. pour l'auto niveleuse incluant les taxes applicables, la signalisation est incluse au prix à l'heure.

Transport DM Choquette : Rouleau compacteur:	91.98\$	auto niveleuse :	166.72\$		
MSA	:	Rouleau compacteur :	178.21\$	auto niveleuse :	212.70\$

***M. Léo Choquette reprend son siège à 20h.20.***

**5590-05-2016**  
**Octroi de contrat**  
**Inspection**  
**télévisée des**  
**conduites**  
**d'égout**

Attendu que des appels d'offres pour des travaux de nettoyage et d'inspection télévisée des conduites d'égout ont été envoyés par invitation à 3 fournisseurs;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu lundi 18 avril à 13hrs.00;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Isabelle Deland , il est résolu à l'unanimité que la municipalité octroie le contrat à Enviro 5 une division du Groupe Deslandes et Fortin, lequel soumissionnaire est conforme, pour un montant total de 6,032.73\$ incluant les taxes applicables.

Enviro 5 :	6 032.73\$
ADE :	10 270.66\$

**5591-05-2016**  
**Octroi de contrat**  
**auscultation des**  
**chaussées**

Attendu que des appels d'offres pour l'auscultation des chaussées dans le cadre du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées ont été envoyés par invitation à 3 fournisseurs;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu lundi 18 avril à 13hrs.15;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Francine Grenon , il est résolu à l'unanimité que la municipalité octroie le contrat à Groupe Trifide en retenant l'option 2, lequel soumissionnaire est conforme, pour un montant total de 10 592.08\$ incluant les taxes applicables.

SNC Lavallin :	Option 1 :	7 918.91\$	/	Option 2 :	11 878.35\$
Groupe Trifide:	Option 1 :	7317.01\$	/	Option 2 :	10 592.08\$

**5592-05-2016  
Paiement Les  
Consultants SM  
Décompte 1 et 2**

Attendu que les Consultants S.M. Inc. ont expédié les décomptes 1 et 2 pour le projet F1520036 concernant les factures 335864 avancement des travaux à 5% au montant de 1,121.01\$ et 338670 avancement des travaux à 20% au montant de 3,363.02\$ totalisant la somme de : 4,484.03\$;

En conséquence, il est proposé par Léo Choquette appuyé par Valérie Lafond et résolu à l'unanimité que la municipalité fasse le paiement de 4,484.03\$ pour l'avancement des travaux.

**5593-05-2016  
Formation FQM  
Mme Danielle  
Charbonneau**

Attendu que Mme Danielle Charbonneau, conseillère municipale a manifesté son intérêt à participer à la formation « Gestion financière municipale » donnée à St-Sébastien, le 28 mai, par la Fédération Québécoise des municipalités au coût de 373.67\$ incluant les taxes applicables;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyé par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise ladite dépense ainsi que tout frais inhérent à cette formation.

**5594-05-2016  
Adoption du  
règlement 162-  
2016 modifiant le  
règlement 106-  
2009 frais de  
financement 9-1-1**

Règlement no. 162-2016 modifiant le règlement no. 106-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

Attendu que la municipalité d'Henryville a reçu une lettre du Ministère des affaires municipales et de l'Occupation du territoire concernant une modification au règlement municipal décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1;

Attendu que l'article 244.69 de la Loi sur la fiscalité municipale s'applique, compte tenu des adaptations nécessaires au règlement modificatif;

Attendu qu'il est également prévu que :

1° l'adoption du règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion;

2° le règlement doit, au plus tard le 20 mai 2016, être transmis pour approbation au ministre des affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que le conseil adopte le règlement 162-2016 modifiant le règlement 106-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 modifié comme suit :

1. L'article 2 du règlement 106-2009 est remplacé par le suivant :

À compter du 1<sup>er</sup> août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46\$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multi ligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

---

Mme Andrée Clouâtre  
Mairesse

---

Mme Sylvie Larose Asselin  
Directrice générale/secrétaire-trésorière

**5595-05-2016  
Répartition des  
coûts  
d'exploitation  
des digues 50%**

Attendu qu'il y a lieu pour les municipalités concernées par la répartition des coûts d'exploitation des digues et des stations de pompage de se prononcer sur le pourcentage de la répartition;

Attendu que par mesure d'équité et dans le cas d'éventuelle poursuite, le choix retenu pour la répartition des coûts d'exploitation reflète la majorité des intéressés;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité d'Henryville fixe la répartition des coûts d'exploitation des digues et des stations de pompage soustrayant 50% de la superficie pour les boisés.

- 5596-05-2016  
CIMA/PRRRL-volet  
redressement-élaboration des plans et devis**
- Attendu que la municipalité d'Henryville a pris connaissance des modalités d'application du Volet-Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);
- Attendu que la municipalité d'Henryville désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour l'élaboration des plans et devis de travaux d'amélioration du réseau routier local;
- En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire élaborer les plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.
- 5597-05-2016  
CIMA/PRRRL-volet  
redressement réalisation des travaux**
- Attendu que la municipalité d'Henryville a pris connaissance des modalités d'application du Volet-Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);
- Attendu que la municipalité d'Henryville désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local;
- En conséquence, sur la proposition de Daniel Thimineur appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.
- 5598-05-2016  
Dernier paiement 2015-2016 Entreprises Keurentjes inc.-dénéigement**
- Attendu que l'Entreprises Keurentjes nous a expédié la facture finale pour la saison 2015-2016 ;
- Attendu que des vérifications ont été faites par l'inspecteur municipal quant aux plaintes reçues durant l'hiver et que toutes les réparations ont été effectuées à la satisfaction des citoyens par l'entreprises Keurentjes ;
- En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Danielle Charbonneau, il est résolu à l'unanimité que le conseil autorise le paiement final du 5<sup>ème</sup> versement pour le service de déneigement municipal saison 2015-2016 au montant de 21 614.31\$.
- 5599-05-2016  
Entretien du terrain de la halte Mémorial**
- Attendu que la municipalité a reçu une soumission pour faire l'entretien de la halte mémorial comprenant l'entretien du terrain, coupe de gazon, découpage ,arrosage des fleurs, lavage de la table, vidage de poubelles et le désherbage de toutes les fleurs;
- En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité octroie le contrat pour l'entretien de la halte mémorial à Mme. Sylvie Degongre pour un montant annuel de 700.00.\$ payable en deux versements : soit le 31 juillet pour un montant de : 350.00\$ et le 15 octobre pour le deuxième versement de 350.00\$.
- 5600-05-2016  
Bourse d'études-étudiants d'Henryville**
- Attendu que la municipalité défraie à chaque année des montants pour des bourses d'études pour des élèves de la municipalité d'Henryville ayant démontrés de la persévérance scolaire;
- En conséquence, il est proposé par Isabelle Deland appuyé par Danielle Charbonneau et résolu à l'unanimité que la municipalité donne deux bourses de 100.\$ chacune à deux étudiants de la polyvalente Marcel-Landry, une bourse de 100.\$ à un étudiant de la polyvalente Chanoine Armand Racicot et une bourse de 100.\$ à un étudiant à l'École Professionnelle des Métiers.
- 5601-05-2016  
Demande de subvention Mme Samson, députée**
- Attendu que la municipalité honorera deux membres du Service Incendie d'Henryville pour leurs accomplissements professionnels durant plusieurs années d'exercice;
- En conséquence, sur la proposition de Francine Grenon appuyée par Daniel Thimineur, il est résolu à l'unanimité que la municipalité demande une subvention de 500.\$ à Mme. Samson, députée pour aider à l'activité honorifique.

**5602-05-2016**  
**Demande de la**  
**Commission des**  
**Loisirs (24 juin)**  
**Fête Nationale**

Attendu que la municipalité a reçu des membres du comité de la Fête nationale une demande à l'effet d'obtenir le prêt du Parc des Copains pour ses festivités du 24 juin prochain, l'installation des chaises et tables seront effectués dès que les chapiteaux seront montés;

En conséquence, sur la proposition de Daniel Thimineur appuyée par Danielle Charbonneau, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la demande, toutefois, il est tenu d'aviser les membres du comité de la Fête nationale que le chalet ne peut être utilisé exclusivement pour la Fête nationale, d'autres résidents de la municipalité peuvent en faire l'utilisation durant cette période.

**5603-05-2016**  
**Demande de la**  
**bibliothèque/4juin**  
**Vente de livres**  
**usagés**

Attendu que Mme. Geneviève Tremblay de la bibliothèque de la municipalité d'Henryville veut organiser une vente de livres usagés au profit de la bibliothèque le 4 juin, au même moment que la vente communautaire du CERH;

Attendu que la demande est faite afin d'avoir accès à deux salles au centre communautaire, une salle de danse (103) et la salle des parents (107), 15 à 20 tables et ce du 30 mai au 4 juin;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Danielle Charbonneau, il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise le prêt des salles 103 et 107 ainsi que les tables disponibles du 30 mai au 4 juin inclusivement.

**Dépôt du**  
**rapport service**  
**incendie**

Un rapport verbal du service incendie est déposé.

**5604-05-2016**  
**Achat d'un**  
**chandail pour le**  
**directeur**  
**incendie**

Attendu que le directeur des incendies a fait l'acquisition de deux chandails avec les inscriptions des municipalités d'Henryville et Saint-Sébastien;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Francine Grenon, il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise le paiement de 40.19\$ pour l'acquisition d'un chandail pour le directeur des incendies.

**5605-05-2016**  
**Répartition des**  
**coûts d'incendie-**  
**résolution de**  
**Venise-en-Québec**

Attendu que la municipalité d'Henryville a reçu de la municipalité de Venise-en-Québec la résolution no. 10421-04-16 concernant la non-facturation lors des demandes d'intervention d'entraide pour le service incendie;

Attendu que la municipalité de Venise-en-Québec modifierait l'article 8 de l'entente en ajoutant : « Les municipalités participantes accumuleront leurs dépenses selon l'entente et transmettront à la fin de l'année si la dépense excède 1 000.\$, la différence entre la totalité de la facture et un déductible de 1 000.\$ »;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité d'Henryville n'est pas en accord avec le principe élaboré dans la résolution 10421-04-2016 provenant de la municipalité de Venise-en-Québec.

**5606-05-2016**  
**Test pour partie**  
**faciale (casques**  
**d'incendie)**

Attendu que la municipalité a obtenu deux soumissions pour le fit test pour partie faciale soit : l'Arsenal au montant de 875.00\$ excluant les taxes et Ce/Ci formation et Services inc. au montant de 704.\$ excluant les taxes;

En conséquence sur la proposition de Francine Grenon appuyée par Daniel Thimineur, il est résolu à l'unanimité que la municipalité requiert les services de Ce/Ci formation et Services inc. au montant de 704.\$ excluant les taxes applicables pour le fit test pour partie faciale.

**5607-05-2016**  
**Réparation de**  
**l'autopompe**

Attendu que la municipalité a dû faire réparer l'autopompe par Aéro-Feu et ce de façon urgente;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Daniel Thimineur, il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise la dépense de ±3,000.\$ pour la réparation des valves de pompe, colonne de pompe, cadrans et l'amorceur de l'autopompe par la compagnie Aéro-Feu.

**5608-05-2016  
Clause grand-  
père et tableau  
pour le service  
incendie**

Attendu que la MRC du Haut-Richelieu a reçu une lettre du ministère de la Sécurité publique, datée du 13 avril 2016, spécifiant que les Services de sécurité incendie de la MRC ont été choisis dans le cadre d'un «État de situation relatif à l'abolition de la clause grand-père»;

Attendu que cette analyse fait suite aux recommandations de M<sup>e</sup> Cyrill Delage au sujet de l'abolition de l'article 11 du *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie*;

Attendu que le ministère de la Sécurité publique a fourni un tableau sous forme de fichier EXCEL devant être complété par chaque Service de sécurité incendie de la MRC;

Attendu que la MRC du Haut-Richelieu doit fournir l'information complétée au ministère de la Sécurité publique au plus tard le 13 mai 2016;

Attendu que le Service de sécurité incendie d'Henryville a complété le tableau et que la municipalité d'Henryville approuve le contenu;

En conséquence, il est proposé par Léo Choquette appuyé par Valérie Lafond et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité d'Henryville adopte le tableau de formation des pompiers et des officiers en lien avec l'«État de situation relatif à l'abolition de la clause grand-père» et autorise de le transmettre à la MRC du Haut-Richelieu. Cette dernière le fera parvenir au ministère de la Sécurité publique.

Nom de la MRC :		Haut-Richelieu		
Nom de la municipalité :		Henryville		
Nom	Prénom	Type d'emploi	Régime de travail	Date d'embauche
Hétu	Alain	Officier	Volontaire	02/02/2015
Villeneuve	Daniel	Officier	Volontaire	02/02/2015
Raymond	André	Officier	Volontaire	06/07/2010
Lord	Éric	Officier	Volontaire	17/12/2009
Campbell	Gilles	Pompier	Volontaire	17/12/2009
Boucher	Caroline	Pompier	Volontaire	02/08/2008
Guillet	Dominic	Officier	Volontaire	17/12/2009
Gagnon	Denis	Pompier	Volontaire	01/01/1980
Boudreau	Marc-Olivier	Pompier	Volontaire	01/07/2011
Costantino	François	Pompier	Volontaire	21/08/2013
Thimineur	Jean	Officier	Volontaire	17/12/2009
Thimineur	François	Pompier	Volontaire	01/01/2003
Gilbert	Tommy	Pompier	Volontaire	01/09/2011
Masseau	Alexandre	Pompier	Volontaire	01/03/2011
Levesque	Patrick	Officier	Volontaire	02/08/2008
Patenaude	Alain	Pompier	Volontaire	17/12/2009
Fortin	Iannick	Pompier	Volontaire	01/05/2011
Valiquette	Robert	Pompier	Volontaire	02/08/2008
Fecteau	Simon	Pompier	Volontaire	06/12/2012
Coutier	Michael	Pompier	Volontaire	07/04/2014
Beauvolsk	Brandon	Pompier	Volontaire	07/04/2014

**Dépôt du rapport  
de l'inspecteur  
municipal**

Le rapport mensuel de l'inspecteur municipal est déposé.

**5609-05-2016  
CPTAQ  
Compagnie  
Dhaunier**

Attendu que la Municipalité d'Henryville a reçu une demande d'autorisation destinée à la CPTAQ en date du 19 avril 2016 pour la propriété de *Compagnie Dhaunier Ltée*;

Attendu que cette demande a pour objet de séparer la maison du 244 Rang Petit Sabrevois du lot en lui donnant une superficie de droit acquis de 4 000 m<sup>2</sup> et d'utiliser la balance du lot 4 776023 à des fins autres que l'agriculture pour l'entreposage de pièces d'acier;

Attendu que cette demande est conforme aux règlements en vigueur sur le territoire de la Municipalité d'Henryville;

Attendu qu'en vertu de l'article 58.2 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, RLRQ, chapitre P-41.1*, la Municipalité doit recommander à la CPTAQ les demandes d'autorisation en se basant sur les dispositions 62 de la Loi, soit :

- 1° le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants;*
  - 2° les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture;*
  - 3° les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants notamment, compte tenu des normes visant à atténuer les inconvénients reliés aux odeurs inhérentes aux activités agricoles découlant de l'exercice des pouvoirs prévus au paragraphe 4° du deuxième alinéa de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1);*
  - 4° les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale;*
  - 5° la disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, particulièrement lorsque la demande porte sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement telle que définie par Statistique Canada ou sur un lot compris dans le territoire d'une communauté;*
  - 6° l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles;*
  - 7° l'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région;*
  - 8° la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture;*
  - 9° l'effet sur le développement économique de la région sur preuve soumise par une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique;*
  - 10° les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie.*
- Elle peut prendre en considération:*
- 1° un avis de non-conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire ou au plan métropolitain d'aménagement et de développement transmis par une municipalité régionale de comté ou par une communauté;*
  - 2° les conséquences d'un refus pour le demandeur.*

Pour ces motifs, il est proposé par Léo Choquette appuyé par Daniel Thimineur et résolu à l'unanimité que la Municipalité recommande à la CPTAQ d'autoriser la demande de *Compagnie Dhaunier Ltée* pour obtenir l'autorisation requise à leur projet.



**5610-05-2016  
Autorisation à  
l'inspecteur/  
émission de constat  
(abri-tempo)**

Attendu que l'inspecteur municipal a distribué des cartes de visite, porte-à-porte, pour informer les propriétaires concernés par les abris d'autos temporaires, de les enlever pour le 25 avril;

En conséquence, sur la proposition Léo Choquette appuyée par Danielle Charbonneau, il est résolu à l'unanimité que le conseil appuie les démarches entreprises par l'inspecteur municipal au fait d'émettre un constat d'infraction à tout propriétaire n'ayant pas démantelé l'abri en date du 25 avril.

**5611-05-2016  
Comité Fête  
Nationale**

Attendu que le comité de la Fête Nationale est à organiser l'évènement du 24 juin prochain;

Attendu que le Comité de la Fête nationale d'Henryville demande un appui financier pour cette journée;

En conséquence, il est proposé par Francine Grenon appuyé par Daniel Thimineur et résolu à l'unanimité que la municipalité contribue pour un montant de 1200.\$ à la Fête Nationale pour 2016 et demande à ce que l'emblème fourni par la municipalité soit mis en évidence lors de l'évènement et sera retourné dans la semaine suivante à la municipalité.

**5612-05-2016  
Subvention  
Desjardins**

Attendu que la Municipalité d'Henryville souhaite présenter un projet portant le nom « Équipements récréatifs intergénérationnels au parc des Petits-Bonheurs » qui respecte le plan de travail du Pacte rural et le plan directeur d'aménagement de la Municipalité ainsi que la réglementation municipale;

Attendu que le programme « dites-nous comment vous aider » est accessible aux municipalités et que le projet est évalué à 20 000.\$;

En conséquence, il est proposé par Léo Choquette appuyé par Valérie Lafond et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité d'Henryville demande une aide financière dans le cadre du programme « Dites-nous comment vous aider »;

Que la municipalité d'Henryville désigne Mme. Sylvie Larose Asselin, directrice générale et secrétaire-trésorière comme personne déléguée pour le suivi de la demande ainsi que Mme. Andrée Clouâtre mairesse, comme la personne élue responsable;

Que Mme. Andrée Clouâtre mairesse, et Mme. Sylvie Larose Asselin, directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisées au nom de la Municipalité d'Henryville à signer tout document relatif à la présente résolution.

**5613-05-2016  
Dossier  
d'infraction  
municipal  
no. 1201508**

Attendu que la levée topographique, dossier 12960, minute 2162, préparée par Maxime Bourgeois, arpenteur-géomètre, démontre des niveaux de terrain anormaux en zone inondable sur le terrain connu comme le 46, rue Richelieu à Henryville;

Attendu que M. Bernard Marcotte atteste avoir enlevé la terre superflue de son terrain;

Attendu que la Municipalité a demandé à M. Bernard Marcotte, par les résolutions 5532-03-2016 et 5561-04-2016, de faire produire un nouveau levé topographique pour confirmer que les travaux ont été faits selon les normes applicables;

Attendu que M. Bernard Marcotte a transmis par courriel en date du 8 avril 2016 qu'il considère son dossier comme clos, signifiant qu'il ne donnera pas suite à la demande du conseil;

En conséquence, sur la proposition de Daniel Thimineur appuyée par Danielle Charbonneau, il est résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité entreprenne toutes procédures légales nécessaires dans le dossier municipal numéro 1201508 et faire produire tout rapport ou analyse à l'égard de ce dossier, afin de faire respecter sa réglementation et de confier le mandat de représentation à Me Élane Francis, du cabinet d'avocats Paradis Lemieux Francis.

**5614-05-2016  
Installation de  
pots à fleurs**

Attendu que la municipalité désire faire l'acquisition de fleurs afin de faire l'installation de pots à fleurs sur la rue Champagnat et rue de l'Église pour l'année 2016;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise la dépenses afin d'embellir deux rues municipales.

**5615-05-2016  
Remplacement  
de paliers USEP**

Attendu qu'il y a lieu de remplacer des paliers SKF de système de filtration incluant le démontage et montage, fournir les paliers solides en acier QM Timken (non split) avec des couvercles fermés de chaque côté pour l'usine d'épuration des eaux usées;

En conséquence, sur la proposition de Daniel Thimineur appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise la dépense au montant de 11,786.\$ excluant les taxes applicables par la compagnie Wajax Composants Industriels.

**5616-05-2016  
Aréna de  
Bedford**

Attendu que la municipalité d'Henryville lors de la séance spéciale du 25 avril 2016 a adopté la résolution numéro 5576-04-2016 concernant l'aréna de Bedford;

Attendu qu'une rencontre a eu lieu à Bedford le 29 avril 2016 concernant l'élaboration d'un consensus à être établi par les municipalités concernées par le projet de rénovation de l'aréna de Bedford;

Attendu que le consensus final a été présenté au conseil municipal par la mairesse Mme. Andrée Clouâtre à la séance régulière du 2 mai 2016;

Attendu que le conseil municipal a rendu sa décision suite aux revendications de part et d'autres des propriétaires de la municipalité lors de la consultation publique ainsi que la proposition du consensus à intervenir entre les municipalités concernées;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité d'Henryville avise la municipalité de Bedford qu'elle ne participera pas au projet de rénovation de l'aréna de Bedford selon la formule présentée lors du consensus.

**Période de  
questions**

Quelques questions ont été posées.

**5617-05-2016  
Levée de la  
séance**

Sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Isabelle Deland , il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21 :15hrs.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

*Je, soussignée, Sylvie Larose Asselin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité d'Henryville dispose des crédits nécessaires suffisants pour le paiement des déboursés reliés aux résolutions adoptées à cette séance.*

.....  
*Sylvie Larose Asselin*

.....  
*Andrée Clouâtre, mairesse*

.....  
*Sylvie Larose Asselin, directrice générale  
Secrétaire-trésorière*